

Afférents au comité syndical : 42

Présents 24

Date de la convocation et affichage : 23-03-2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 30 mars, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des réunions de la Maison de la Mobilité, sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ 2023-382 Taxes, intérêts et pénalités pour les communes en cas de non-versement des cotisations dans les délais impartis
- ✓ 2023-383 Participation œuvres sociales 2023
- ✓ 2023-384 Participation Budget SITCOME au budget SIYONNE
- ✓ 2023-385 BP SIYONNE 2023
- ✓ 2023-386 BP SITCOME 2023
- ✓ 2023-387 Participation 2023 communes
- ✓ Questions diverses

Sont présents : Barbey : M. Daniel VILLETTE et M. Jean-Luc BAILLET ; Blennes : M. Laurent YONNET ; Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE et M. Didier FOURDRAIN ; Diant : M. Lionel VALLEE ; Esmans : M. Robert DEVAUX ; Forges : M. Damien BUZZI ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN ; Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; Misy- sur-Yonne : Mme Guylène AURORE et M. Sébastien BORG; Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT et M. Ertan BELEK ; Montmachoux : M. Bernard CRETON ; Saint Germain Laval : M. Christophe FAGIS ; Salins : M. Jacky PEPIN ; Thoury-Férottes : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ ; Varennes-sur-Seine : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés : Blennes : Mme Stéphanie PRISE ; La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; Diant : Mme Chantal GODON ; Echouboulains : M. Mathias VIGIER et M. Michel LEGEAY ; Esmans : M. Laurent DELALANDRE ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC ; La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES ; Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON ; Salins : Mme Lydia BRUN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Blennes : Mme Stéphanie PRISE ayant donné pouvoir à M. M. Laurent YONNET, La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN ayant donné pouvoir à M. Michel DALIBON, Forges : Mme Adeline BOUSSAC ayant donné pouvoir à M. Damien BUZZI.

Le quorum est atteint avec 24 présents.

Le Président M. Damien BUZZI propose à M. Jacky PEPIN d'être secrétaire de séance de ce comité syndical.

Délibération 2023-382 Taxes, intérêts et pénalités pour les communes en cas de non-versement des cotisations dans les délais impartis

Le Président expose la première délibération : taxe, intérêts et pénalités pour les communes, en cas de non-versement des cotisations dans les délais impartis.

Le Président explique que les communes membres sont tenues de verser la contribution annuelle dans des délais impartis. Mais que depuis 2 ans elle n'est pas toujours versée dans les délais, entraînant des difficultés de trésorerie, et la mise en place d'une réserve pour couvrir le découvert. Il rappelle les interventions de plusieurs élus lors de la séance du 26 octobre, précisant que les propos tenus pour la mise en place de cette réserve, du gaspillage des fonds publics et qu'ils n'étaient pas d'accord pour la mutualisation de cette dépense ; que cela devait être les communes qui ne paient pas qui devaient prendre en charge intégralement les

dépenses liées à la mise en place de cette réserve de trésorerie ; afin de ne pas sanctionner les communes à jour de leurs cotisations.

Il est donc proposé d'impacter le budget 2023, en répartissant la charge exhaustive des frais liés à la mise en place d'une réserve interactive de trésorerie, avec une règle de déversement prorata temporis de ces dépenses en fonction du montant des cotisations dues par les communes qui n'auront pas réglées leur participation financière au SITCOME dans les délais impartis. Ces dépenses seront budgétées aux articles dans les chapitres correspondants ainsi que les recettes.

Ces écritures notifiées au budget, en équilibre en dépenses et en recettes, neutraliseront ces frais pour les communes qui auront versées leur contribution dans les délais légaux.

Le Président propose donc d'instaurer ce mécanisme qui vise à compenser les coûts de création de cette ligne de trésorerie liée au retard de versement de la contribution et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

M. Jacky PEPIN demande à connaître les raisons de ce retard de paiement.

Le Président indique que seules les communes qui se sentent concernées pourront répondre à cette question. La délibération est mise aux voix.

Deux votes contre (Montereau) et une abstention (Thourry Ferrottes).

La délibération est adoptée avec 24 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Délibération 2023-383 Participation œuvres sociales 2023

Le Président présente la délibération suivante : subvention octroyée à l'amicale du personnel.

Il précise que l'amicale du personnel est composée des agents salariés du SITCOME et d'allouer à cette association 2500€, montant intégré au BP 2023.

M. Jacky PEPIN demande pour combien de personnes elle est attribuée ?

Le Président indique qu'elle l'est pour les 7 agents du syndicat.

Après vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2023-384 Participation Budget SITCOME au budget SIYONNE

Le Président présente les transferts de participation des budgets carte SiYonne et SITCOME. Il explique que c'est une délibération de pur formalisme demandée par la trésorière principale, des écritures comptables qui nécessitent une délibération spécifique. On retrouve ces écritures dans les 2 budgets SiYonne et SITCOME, en lien avec le temps de travail des agents sur les services de la maison de la mobilité et notamment pour la location des vélos électriques.

Après vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2023-385 BP SIYONNE 2023

Le Président présente le budget annexe SiYonne, qui a été maintenu pour l'exercice 2023, les services fiscaux n'ayant pas répondu à la demande d'exonération des charges de TVA. Ce budget soumis à la TVA, permettra la tenue du service de location des vélos électriques et des autres activités commerciales liées à la maison de la mobilité, comme par exemple le service « relais colis », qui a démarré son activité.

Le Président présente dans le détail le budget, les dépenses et les recettes de fonctionnement pour un montant global de 22 050€, et les dépenses et les recettes d'investissement pour un montant de 4 000€, équilibrées.

Après vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2023-386 BP SITCOME 2023

Le Président présente en détail le budget primitif 2023 SITCOME et donne les explications ligne par ligne, avec des dépenses et des recettes de fonctionnement qui représentent un montant global équilibré de 955 290€.

Mme Mélanie MAIROT s'interroge sur le fait que VOULX ne soit pas représenté.

Le Président explique qu'une convention est signée avec VOULX, pour le TAD uniquement car ils sont toujours engagés avec le STILL, le syndicat des transports de Nemours.

M. Didier FOURDRAIN précise que le syndicat adhère depuis longtemps au syndicat de Nemours, et qu'ils essaient d'en sortir.

Le Président reprend les explications du budget. Dans le budget, les dépenses d'investissement sont équilibrées avec les recettes d'investissement pour un montant total de 168 200€.

Le budget SITCOME 2023 est soumis aux votes et adopté à l'unanimité.

Délibération 2023-387 Participation 2023 communes

Le Président présente la participation des communes pour l'année 2023.

Il rappelle la manière dont est déterminée statutairement la répartition des charges, le calcul de ces cotisations : un premier paramètre, avec les frais de fonctionnements administratifs et le transport à la demande dans un bloc, l'ensemble des frais sont répartis au prorata du nombre d'habitants ; en tenant compte bien sûr des derniers chiffres de l'Insee et du dernier recensement publié et un 2ème paramètre, la contribution aux charges d'exploitation du réseau des lignes régulières à hauteur de 50%, toujours en lien avec le nombre d'habitants et 50% en lien avec le nombre de fréquences, correspondant au nombre de passages des bus dont chaque commune bénéficie.

Le Président explique que toutes les cotisations des communes baissent, exceptées les communes dont la population augmente de plus de 2% ; la commune de Barbey connaît une augmentation de 1,95% avec 3 habitants supplémentaires, la commune de Cannes-Ecluse a augmenté de 3,34% avec 84 habitants supplémentaires et la commune de Montereau a augmenté de 3,4% avec 651 habitants supplémentaires par rapport à l'an dernier.

Toutes les autres sont en diminution. Les élus vont pouvoir transmettre aux communes les montants de leur participation, afin de pouvoir les intégrer à leurs budgets réciproques.

La participation des communes pour l'année 2023 est soumise aux votes et adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le Président indique une transmission des montants des cotisations par commune et rappelle que le TAD fonctionne très bien à 90, 95%, mais n'amoindrit pas l'importance des cas spécifiques, dans quelques communes qui créent effectivement les tensions sur le TAD.

Le Président indique que les élus ont été destinataires de 2 courriers de la ville de Montereau.

La délibération qui vient d'être votée, sera contrôlée par les services de la préfecture, et ils diront effectivement si celle-ci est illégale.

Sur le 2ème courrier, concernant la démission de M. DALIBON, les avocats indiquent qu'il y a plusieurs options possibles : soit de le remplacer, soit de supprimer le poste, sans délai pour entériner cette décision.

Mme Djamila AMOUR BARRAULT demande que l'on sollicite Lacroix Savac sur les problèmes rencontrés avec les réservations qui sont faites sur l'application, afin d'en améliorer les prestations et les services qui en découlent.

Le Président explique que plusieurs réunions de travail sont programmées, dans le but final de venir présenter aux élus toutes les améliorations qu'ils vont apporter au service, lors d'un tout prochain comité syndical et surtout sur les services du transport à la demande.

La séance est close à 19h15.

Monsieur le Secrétaire de séance
M. Jacky PEPIN

Monsieur Le Président
M. Damien BUZZI